



RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-200

ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-75 PROGRAMME DE REVITALISATION : CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT OU MODIFICATION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS

ATTENDU que le règlement numéro 2003-75 a été adopté en 2003 afin de favoriser la revitalisation de certaines zones industrielles du Parc industriel d'Asbestos;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ce règlement qui sera réactualisé par un nouveau règlement municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Jean Roy à une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 22 avril 2013 ;

PAR CONSÉQUENT, il est décrété et statué par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-200

ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-75 PROGRAMME DE REVITALISATION : CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT OU MODIFICATION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS

ARTICLE 1-

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2-

Le règlement numéro 2003-75 : « *Programme de revitalisation : construction, agrandissement ou modification de bâtiments industriels* » est par le présent règlement abrogé à toute fin que de droit.

ARTICLE 3-

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la Loi.

ADOPTÉ



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/LG

Avis de motion : séance extraordinaire du 22 avril 2013

Adoption du règlement : séance du 3 juin 2013

Publication : bulletin municipal du 19 juin 2013

Entrée en vigueur : 19 juin 2013